

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 – LA VILLE A VOS COTES

En conformité avec les directives nationales, la Ville d'Annecy organise les conditions de maintien du service public, répond aux besoins des usagers et des acteurs de la lutte contre le Covid-19, et s'engage en faveur des acteurs économiques impactés.

1- Les enfants des personnels de santé accueillis ce week-end.

Ce week-end, la Ville poursuit son accueil des enfants des personnels de santé, en collaboration avec l'Education Nationale.

Des écoles et crèches sont ainsi mobilisées avec le personnel nécessaire.

Cet accueil est indispensable pour que les personnels mobilisés sur le front de la lutte contre l'épidémie puissent s'acquitter de leur tâche dans les meilleures conditions !

2- « Plan COVID 19 », le soutien aux séniors,

Le plan Covid-19 qui, sur le modèle du plan canicule, accompagne les séniors, comptabilise à ce jour :

- 500 appels à des personnes isolées,
- plus de 150 appels/jour sur le numéro unique mis en place
- 50 déjeuners livrés par jours (une vingtaine en début de semaine) en plus du portage à domicile effectué par l'agglomération du Grand Annecy.

Pour la Ville d'Annecy, il est essentiel qu'un lien permanent soit préservé avec les personnes les plus âgées (+ de 70 ans), fragiles ou handicapées, en cette période où le confinement aggrave davantage encore l'isolement.

Une équipe d'agents dédiée, est mise en place pour veiller au quotidien à leur santé, leur bien-être et rompre l'isolement.

Pour joindre l'équipe : **04 50 88 67 36**

3 - Personnes en situation de précarité, prolongation du plan hivernal

Le plan hivernal est prolongé de deux mois, jusqu'au 31 mai prochain

Les services publics municipaux, à destination des personnes sans domicile fixe, sont maintenus.

Les centres d'hébergement resteront ouverts jusqu'à la fin du mois de mai.

Le nombre de chambres d'hôtels à disposition du 115 est augmenté

Un nouveau lieu d'accueil des personnes sans domicile est mis en place, avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'internat du lycée Germain Sommeiller. Il permettra aux bénéficiaires de disposer d'un espace individuel avec salle d'eau.

Il est en effet essentiel pour la Ville, que cette population déjà très fragile, ne soit pas la première contaminée (ni source de contamination) par le virus. Les héberger à travers la Ville, dans des lieux de vie adaptés à l'isolement et équipés, est un moyen de leur faire respecter les mêmes consignes sanitaires que celles imposées à l'ensemble des habitants d'Annecy.

Il faut également remercier l'Ordre de Malte qui poursuit ses maraudes et la Croix-Rouge pour l'aide alimentaire, notamment.

3- Cérémonies de mariage ou de Pacs, nouvelles dispositions

Suite à une directive du procureur de la République du 19 mars, toutes les cérémonies de mariage ou de pacs sont reportés sauf cas exceptionnels (situations d'urgence, les mariages in extremis notamment, sur instruction du Procureur).

4- Propreté / hygiène, des actions essentielles.

Les services de ramassage des ordures ménagères de l'agglomération et de propreté urbaine de la Ville sont maintenus.

La Ville appelle les Annéciens à veiller à rentrer leurs containers à l'issue de la collecte, pour des questions d'hygiène et de sécurité.

Les toilettes publiques sont fermées.

5- Soutien à la vie associative, la ville accompagne ses associations.

Elle soutiendra financièrement toutes celles qui ont subi ou vont subir des **pertes liées à l'annulation de leurs événements.**

6- Une plateforme d'échange au service des annéciens.

La Ville va mettre en place, sur son site Internet, **une plateforme destinée à mettre en lien toutes les bonnes volontés proposant leur aide et les personnes susceptibles d'en avoir besoin.**

Plus d'infos, dans les prochains jours !

Consultez les informations concernant le coronavirus Covid 19 sur www.annecy.fr

Aujourd'hui, sur la page Covid 19 du site internet de la Ville et sur sa page facebook, interview : « Ce que fait la Ville pour les personnes en grande difficulté sociale ».